

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2010

Révision: 15.09.2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** **PADIC 70**
- **Code du produit:** 1180PADIC00
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Herbicide
- **Composition:**
Dicamba 30 g/l (sous forme de sels de sodium et de potassium)
2,4-MCPA 360 g/l (sous forme de sels de sodium et de potassium)
- **Producteur/fournisseur/distributeur:**
TRADI-AGRI
47, rue RASPAIL
92594 LEVALLOIS-PERRET
Téléphone : 01 41 06 90 00
Fax : 01 41 06 90 01 / 01 41 06 90 09
- **Service chargé des renseignements:**
+33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)
e-mail : fds@tradi-agri.com
- **Renseignements en cas d'urgence:**
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

CENTRE ANTI-POISONS :
 - PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
 - LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11
 - MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 Xi; Irritant
 R36: Irritant pour les yeux.
 R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

- **Phrases R:**
 36 Irritant pour les yeux.
 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2010

Révision: 15.09.2010

Nom du produit: PADIC 70

(suite de la page 1)

Phrases S:

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 23 Ne pas respirer l'aérosol.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Identification particulière de certaines préparations:

Pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement, le mode d'emploi est à observer.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Formulation : Concentré Soluble (SL)

Composants dangereux:

CAS: 5221-16-9	2,4-MCPA sel de potassium	 Xn R20/21/22;  N R50/53	18,23%
CAS: 3653-48-3	2,4-MCPA sel de sodium	 Xn R20/21/22;  N R50/53	17%
CAS: 10007-85-9 EINECS: 233-002-7	Dicamba sel de potassium	 Xi R36 R52/53	1,5%
CAS: 1982-69-0 EINECS: 217-846-3	Dicamba sel de sodium	R52/53	1,4%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

• **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

• **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2010

Révision: 15.09.2010

Nom du produit: PADIC 70

(suite de la page 2)

- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas explosif.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température maximale de stockage:** 40 °C
- **Température minimale de stockage:** -5 °C

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants en caoutchouc synthétique

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2010

Révision: 15.09.2010

Nom du produit: **PADIC 70**

(suite de la page 3)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'éclair:** Non applicable.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,175 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Entièrement miscible

· **valeur du pH à 20°C:** 8,0-10,5

· **Eau:** 61,9 %

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

5221-16-9 2,4-MCPA sel de potassium

Oral	LD50	700 mg/kg (rat) (MCPA acide)
------	------	---------------------------------

3653-48-3 2,4-MCPA sel de sodium

Oral	LD50	700 mg/kg (rat) (MCPA acide)
------	------	---------------------------------

1982-69-0 Dicamba sel de sodium

Oral	LD50	4600 mg/kg (rat femelle) 1707 mg/kg (rat) (DICAMBA Acide)
------	------	---

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2010

Révision: 15.09.2010

Nom du produit: PADIC 70

(suite de la page 4)

Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin) (DICAMBA Acide)
Inhalatoire	LC50/4 h	>9,6 mg/l (rat) (DICAMBA Acide)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**

- **Toxicité aquatique:**

5221-16-9 2,4-MCPA sel de potassium

Oral	EC50	>392 mg/l (senastrum capricornutum) (MCPA acide)
	LC50/48h	>190 mg/l (daphnia) (MCPA acide)
	LC50/96h	50-560 mg/l (truite arc-en-ciel) (MCPA acide)

3653-48-3 2,4-MCPA sel de sodium

Oral	EC50	>392 mg/l (senastrum capricornutum) (MCPA acide)
	LC50/48h	>190 mg/l (daphnia) (MCPA acide)
	LC50/96h	50-560 mg/l (truite arc-en-ciel) (MCPA acide)

1982-69-0 Dicamba sel de sodium

Oral	EC50	41-250 mg/l (algues) (DICAMBA Acide)
	LC50/48h	110 mg/l (daphnia) (DICAMBA Acide)
	LC50/96h	135 mg/l (truite arc-en-ciel) (DICAMBA Acide)

- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Nocif pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2010

Révision: 15.09.2010

Nom du produit: PADIC 70

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
Non soumis.
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
Non soumis.
- **Marine Pollutant:** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -
Non soumis.

* 15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Prescriptions nationales:**
- **Rubrique ICPE** Sans nomenclature

* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 - R36 Irritant pour les yeux.
 - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Contact:** e-mail : fds@tradi-agri.com
- **Information**

Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

Produits classés	délai de ré-entrée
Cultures à l'extérieur de locaux	Min. 6h
Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux	Min. 8h
Produits classés R36, R41, R38, R34, R35	Min. 24h
Produits classés R42, R43	Min. 48h
- **Stabilité :**

La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2010

Révision: 15.09.2010

Nom du produit: PADIC 70

(suite de la page 6)

· Validité :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR